



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

hôpitaux publics

Question écrite n° 50833

Texte de la question

Mme Monique Boulestin attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les conséquences de la réforme organisationnelle de la loi HPST. En donnant tout pouvoir à un système administratif, les objectifs économiques vont prendre le pas sur les enjeux de santé publique et d'égalité d'accès aux soins ; ils vont par ailleurs pousser à une forme de productivité conduisant à renoncer aux actes les moins rentables. La tarification à l'activité, telle que mise en place, actuellement aboutit, par exemple pour le CHU de Limoges, à un déficit de 3,7 millions d'euros en 2008 ce qui n'était pas le cas auparavant, pour une activité chirurgicale qui a augmenté de 30 % depuis 4 ans. Il est à craindre qu'une des conséquences inévitables sera la réduction de la masse salariale et donc le non-recrutement dans des services pourtant déjà déficitaires en personnel. Aussi, elle lui demande quelles dispositions le Gouvernement entend prendre pour ne pas augmenter la charge de soins des personnels soignants, et mettre réellement en adéquation l'ensemble des moyens alloués aux besoins de l'hôpital.

Données clés

Auteur : [Mme Monique Boulestin](#)

Circonscription : Haute-Vienne (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50833

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juin 2009, page 5275

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)